

qui a mis dans les intérêts de l'écrivain égoïste & maniaque, une foule d'admirateurs dont la vertu rougiroit si elle pouvoit attacher leurs regards; voilà ce qui lui a mérité des applaudissemens qui persuaderoient à l'innocence même qu'elle est coupable, si jamais elle en entendoit autour de soi le bruit avilissant. Quant à l'accusation qui fit sévir contre lui un grand roi, lequel comme nous l'avons fait voir d'après sa propre histoire, a eu pour lui les plus grands ménagemens & une très-longue patience; la raison, la prudence, la charité nous en interdisent le très-inutile examen. Nous nous bornerons à répéter une réflexion tirée d'un ouvrage dont M. Trenck n'a certainement point à se plaindre. „ Seroit-il permis de hasarder „ un aveu? N'eût-il pas été à désirer que „ le baron de Trenck, qui obtint sa liberté „ en 1763, qui est encore vivant aujourd'hui, à qui le roi de Prusse actuel a rendu „ les terres que son prédécesseur avoit confisquées, qui a écrit sa *Vie* quatre mois après

„ quand ie serai prêt à descendre dans la tombe, mes yeux mourans se fixeront encore plus „ volontiers sur un joli visage, que sur celui d'un „ pere Capucin „. Sans être Capucin, ni cagot, ni pédant, on peut dire que c'est plus que de la galanterie. — Dans la traduction que nous avons ici suivie, ces traits ont disparu; pour l'honneur du héros on a cru les devoir supprimer avec beaucoup d'autres, que M. le Tourneur a rétablis *, sans doute pour qu'on ne se méprit pas sur son mérite réel. — Ouvrage extravagant & impie, 1 Juin 1774, p. 408. — Calomnie atroce contre le nonce de Pologne, 1 Avril 1788, p. 470.

* 1 Mars 1788, p. 379.